



Responsabilité d'un club de football lors d'un vol

Par **gmafioso**, le **11/05/2009** à **10:24**

Bonjour,

Lors de mon entraînement de football mon vestiaire a été fracturé et je me suis fait volé ma voiture mes clefs de maison et mon portable. Mon club se dis non responsable car les locaux (le stade appartient a la mairie). J'ai appelé la mairie et la personne qui a porté plainte et elle me dis que la mairie n'est pas responsable des vols dans ses locaux meme si le vestiaire était fermé a clef. Je voulais savoir si légalement la mairie était responsable ou pas ?

Merci pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **11/05/2009** à **15:20**

Bonjour

non. Le responsable est le voleur. La mairie n'assurait pas la garde de vos affaires.

Restant à votre disposition.